



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

### Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. BAGNERES-DE-LUCHON

25 ALL D'ETIGNY

31110 BAGNERES DE LUCHON



2868-015561-0039-00

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 78 385 393 051  
Référence de l'avis : 21 31 4028380 64

Numéro de propriétaire : 042 G01084 T  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4321 MC7DS4  
MME GALMAN SONIA

MME DESCHAMPS SONIA  
48 RUE LAMARTINE  
31110 BAGNERES DE LUCHON

M PROP/INDIVIS MC7DS3  
DESCHAMPS CHRISTOPHE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 31047

#### Somme à payer

**3 337,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2021

#### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**  
TRES. BAGNERES-DE-LUCHON  
25 ALL D'ETIGNY  
31110 BAGNERES DE LUCHON

Tél : 05 61 79 02 90

• **pour le montant de votre impôt :**  
CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDE  
SECT.1ER SECTEUR  
PLACE DU PILAT

BP 10042  
31801 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 43

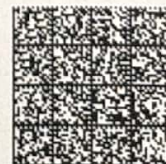
\* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2021, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

#### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	51,30 %	%	5,36 %	0,172 %	9,38 %	0,0893 %		
	Taux 2021	51,30 %	%	5,30 %	0,196 %	9,38 %	0,0999 %		
	Adresse	48 RUE LAMARTINE							
	Base	4853		4853	4853	4853	4853		
	Cotisation	2490		257	10	455	5	3217	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	2485		260	8	454	4			
Cotisation 2021	2490		257	10	455	5	3217		
Variation	+0,20 %	%	-1,15 %	+25,00 %	+0,22 %	+25,00 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État							Droit proportionnel :	
	Base collectivité							Droit fixe :	
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		120	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 310 51 023 047 042 042 H F						<b>Montant de votre impôt</b>		<b>3337</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.